

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CA-16-05-2025-14 Du Conseil d'Administration

Séance du 16 mai 2025

Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus (CVEC) Bilan 2024

Conseil d'Administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L613-2 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Contribution Vie Étudiante et Vie de Campus (CVEC) Bilan 2024.

Nature de la décision :

Pour délibération du CA.

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité :

- 31 votants
- 6 abstentions
- 25 suffrages exprimés :
 - 25 voix pour
 - 0 voix contre

Fait à Poitiers, le 16 mai 2025
La vice-présidente du Conseil d'administration,

Noëlle BONNET



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 28/05/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

AVIS n° CFVU-03-04-2025-02 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 03 avril 2025

Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus (CVEC) Bilan 2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L613-2 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Contribution Vie Étudiante et Vie de Campus (CVEC) Bilan 2024.

Nature de la décision :

Pour avis de la CFVU avant délibération du CA.

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis FAVORABLE

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

35 votants : 35 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 03/04/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



CFVU – 03 avril 2025

◀ Bilan CVEC 2024 ▶

Le bilan présenté est relatif à l'année civile 2024, conformément au décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 qui a modifié les modalités de versement des fonds collectés par le CROUS qui sont désormais reçus en deux versements :

- Janvier : 100 % du montant de base en fonction du nombre d'étudiants
- Juillet : ajustement du montant total en fonction de la collecte réalisée

1. Montant de la collecte

Le montant de la collecte pour l'année civile 2024 a été de :



Le bilan des dépenses de l'année 2024 est présenté en distinguant les dépenses réglementaires telles qu'indiquées dans les textes et celles issues des priorités politiques, telles que le schéma directeur de vie étudiante.

Recettes : 2 053 500 €			
Postes	Dépenses exécutées	%/R	%/D
FSDIE (30%)	511 453,45 €	25%	30%
Santé (15%)	291 661,13 €	14%	17%
Sport	195 247,60 €	10%	11%
Culture artistique	119 545,16 €	6%	7%
Vie étudiante	104 705,82 €	5%	6%
Projets	57 541,15 €	3%	3%
Culture CSTI	46 412,41 €	2%	3%
Communication	29 241,63 €	1%	2%
Investissement	349 388,26 €	17%	20%
Total	1 705 196,61 €	83%	100%
Solde	348 303 €	17%	

Taux réglementaires

- Sur la base de 45 €
 - FSDIE : 373.289 €
 - SANTE : 186.644 €

Donc réalisation très au-delà des taux réglementaires

Attention
25.189 €
ont été
imputés
sur 2025

2. Nombre de commissions

En 2024, 2 commissions ont été réunies : 28 mars, 13 juin, du fait du processus électoral.

3. Opérations pluriannuelles

En 2023, un suivi du fonds de roulement à été mis en place. Celui-ci permet la réalisation d'opérations pluriannuelles en investissement. La réalisation d'une infrastructure sportive extérieure (terrain de « sports collectifs » à Poitiers), décidée en 2023 n'a pas été réalisée en 2024 du fait de la nécessité d'obtenir l'accord de l'Etat sur le foncier. Les montants sont identifiés dans le fonds de roulement pour 1,5 M€ et pourraient atteindre 2M€ (montant de l'AE décidée en 2023).

Bilan des reliquats pour le financement des opérations pluriannuelles

Pour 2024, les chiffres tiennent compte de la réalisation de l'année

	< 2020	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes encaissées au titre de la CVEC	2 100 115 €	1 738 908 €	1 782 217 €	1 338 960 €	1 972 262 €	2 053 500 €
Dépenses en CP au titre de la CVEC	1 076 119 €	968 524 €	1 065 113 €	1 321 170 €	1 802 031 €	1 705 197 €
Ecart Recettes - CP	1 023 996 €	770 384 €	717 103 €	17 790 €	170 231 €	348 303 €
Reliquats CVEC dans fonds de roulement	1 023 996 €	1 794 380 €	2 511 483 €	2 529 273 €	2 699 505 €	3 047 808 €
Utilisation pour des opérations pluriannuelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €
Solde du fonds de roulement CVEC à affecter	1 023 996 €	1 794 380 €	2 511 483 €	2 529 273 €	2 699 505 €	1 547 808 €

4. Orientations budgétaires 2025

La commission du 13 février 2025 a émis un avis positif à l'unanimité sur les enveloppes par usages pour l'année en cours, selon les distinctions suivantes.

Usages par nature prévus par les textes régissant la CVEC

Pour information

- 30% sur le montant final
- 359-580 k€

FSDIE

- 15% sur le montant final
- 179-290 k€

Santé

- Cours, stages, animations
- 150-210 k€

Sport

- Culture artistique
- 110 k€-150k€

Culture

- Vie étudiante, accueil, hand.
- 100 k€

Vie associative

Usages supplémentaires en lien avec le schéma directeur vie de campus

Pour débat

- Application, supports papiers
- 52-85 k€

Com-munication

- Festivals, appel à projets
- 90 k€

CSTI

- Equipement des campus
- 110-240 k€

Investis-sement

- Projets transversaux et AAP
- 32 k€ - 85 k€

Projets

- Bilan social étu enquêtes
- 12-20 k€

Pilotage

Axe 3

Axe 2

Axe 2

Axe 4

Axe 1

Axes du schéma directeur vie de campus

Pôle vie de campus et patrimoine – Bâtiment C1 – 1, allée Jean Monnet – TSA 11111 – 86073 cedex 9